

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

MERCREDI 22 NOVEMBRE 1916

Le mystère est éclairci on n'a pas imposé avant-hier aux Bruxellois une amende de quelques centaines de mille francs pour une peccadille, parce qu'on allait, le lendemain, imposer aux Belges, pour rien du tout, un paiement mensuel de dix millions de plus. Un « *ordre* », publié ce matin, au Bulletin des lois et arrêtés décide, en effet, qu'*il est imposé à la population belge, jusqu'à nouvel ordre, une contribution de guerre de 50 millions par mois, au lieu de 40 millions par mois que nous payons depuis deux ans.*

Pas un mot pour expliquer cette aggravation,. On dit seulement que la contribution est due « *comme quote-part aux frais d'entretien de l'armée et aux frais d'administration du territoire occupé* ».

De ce pays, vidé jusqu'à la moelle par des amendes collectives et individuelles, par des réquisitions quotidiennement accrues, par l'enlèvement de son outillage économique et des matières premières de ses industries, il s'agit maintenant de tirer une contribution de guerre globale plus forte, encore que celle des deux

premières années.

L'ordre est, brutal et bref, comme l'expression de la volonté d'un soudard. Les neuf provinces devront se procurer les fonds par voie d'emprunt et la première mensualité devra se payer le 10 décembre prochain à la « Caisse de l'armée de campagne ».

Le Gouverneur général fait convoquer les Conseils provinciaux pour le 2 décembre à l'effet de décider « *le mode de règlement de la contribution de guerre* » (1).

(1) Voir les 2, 4 et 7 décembre la suite de cette affaire.